

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/08/2025 - 46554 - 2004 B 00677 - 451 881 296 - A PROPOS



expertise



comptable

Emargence Experts
141 avenue de Wagram
75017 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
📠 01 53 19 00 05

SARL A PROPOS

73 rue du chateau

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Présentation des Comptes Annuels

Exercice au : 31/12/2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL A PROPOS			
SIRET 45188129600029			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
73 rue du chateau			
92100 BOULOGNE BILLANCOURT			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Production de films et de programmes pour		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0		Bénéfice imposable à 15%	Déficit 16 841
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI Si oui, indication du logiciel utilisé	
		ComptabiliteExpert	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I		Nom et adresse du conseil :	
EMERGENCE EXPERTS 141 AVENUE WAGRAM 75017 PARIS Tél : 0153190000			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cochez la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 17052025 Lieu : PARIS	
		Qualité et nom du signataire : Gérant	
N° d'agrément :		Signature : KUBISIAK Thierry	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire :	

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SARL A PROPOS
31/12/2024

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")			
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		SARL A PROPOS 31122024	
I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUT RES ET ABLISSEMENT S (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		14 460
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON S (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise		SARL A PROPOS		73 rue du chateau		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				92100 BOULOGNE BILLAN COURT			
SIRET		4 5 1 8 8 1 2 9 6 0 0 0 2 9		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	634 355	016	552 793	81 562	64 199
	Immobilisations corporelles*	028	1 995	030	1 390	605	169
	Immobilisations financières* (1)	040	1 824	042		1 824	1 824
	Total I (5)	044	638 174	048	554 183	83 991	66 191
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	19 912	070		19 912	4 538
		072	4 414	074		4 414	9 308
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	106 317	086		106 317	105 670
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	130 644	098		130 644	119 515
	Total général (I + II)	110	768 817	112	554 183	214 635	185 707
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	5 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		500	500		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		79 604	89 569		
	Résultat de l'exercice	136		(16 841)	(9 965)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		68 263	85 104		
Provisions pour risques et charges	154						
Total II							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		23 500	23 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		24 262	3 166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 1 836)	172		4 860	1 237		
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174		93 750	73 200		
	Total III	176		146 372	100 603		
Total général (I + II + III)	180		214 635	185 707			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 824	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	62 634	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A PROPOS		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N dor le 31122024		Exercice N-1 dor le 31122023	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	25 354
					55 135
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	62 634
					87 543
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	7	
				29 415	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	87 996	172 092
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	607
					797
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	39 261
					47 934
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	273	244	707
					1 021
	Rémunérations du personnel *			250	14 460
					26 233
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	8 748
					12 868
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	15 005	
				75 284	
Dotations aux provisions			256	13 562	
				10 954	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	12 487	
	260			6 406	
Total des charges d'exploitation (II)			264	104 837	181 497
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(16 841)	(9 404)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		2
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	559
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(16 841)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 16 841
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zones de développement prioritaire (art. 44 septuagies)	993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	181			
	Crédance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352		354 16 841
		Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * 81.227				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370		372 16 841
		Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A PROPOS										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	588 821	412	62 634	414	17 100	416	634 355												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	1 163	472	833	474		476	1 995												
Immobilisations financières		480	1 824	482		484		486	1 824												
TOTAL		490	591 807	492	63 467	494	17 100	496	638 174												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	513 668	502	14 608	504		506	528 277												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	994	562	396	564		566	1 390												
TOTAL		570	514 662	572	15 005	574		576	529 667												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
					⑤	⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A PROPOS**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	10 954	632	13 562	634		636	24 516
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	10 954	682	13 562	684		686	24 516

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				
								780	

II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	81 227
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	81 227
Déficits de l'exercice			860	16 841
Total des déficits restant à reporter			870	98 068

IV DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	1 385
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	3 029
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A PROPOS		Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01012024	et clos le : 31122024	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 45188129600029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A PROPOS

ADRESSE (voie) 73 rue du chateau

CODE POSTAL 92100

VILLE BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	250
TOTALISATION	905	3	TOTALISATION	906	250

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille KUBISIAK Prénom(s) Thierry
Nom d'usage % de détention 49,60 Nb de parts ou actions 124
Naissance : Date 10061958 N° département 59 Commune LILLE Pays FRANCE
Adresse : N° 127 Voie rue marcadet
Code postal 75018 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom de famille HAY Prénom(s) Charline
Nom d'usage % de détention 44,40 Nb de parts ou actions 111
Naissance : Date 15121987 N° département 93 Commune LILAS Pays FRANCE
Adresse : N° 203 Voie rue achille peretti
Code postal 75018 Commune paris Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 45188129600029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A PROPOS

ADRESSE (voie) 73 rue du chateau

CODE POSTAL 92100 VILLE BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

SARL A PROPOS
Au capital de 5 000 Euros
73, rue du Château
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
R.C.S : 451 881 296

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2025

Le 27 Juin 2025,
A 19 heures,

Monsieur Thierry KUBISIAK, demeurant 127, rue Marcadet 75018 PARIS
Associé, gérant, propriétaire de CENT VINGT QUATRE PARTS, ci 124 parts

Mademoiselle Charline HAY, demeurant 203, avenue Achille Peretti 75018 PARIS
Associée, propriétaire de CENT ONZE PARTS, ci 111 parts

Mademoiselle Annie SERRES, demeurant 1, rue Firmin Gémier 75018 PARIS
Associée, propriétaire de QUINZE PARTS, ci 15 parts

250 parts

Les associés de la société, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les trois associés présents.

Monsieur Thierry KUBISIAK, préside la séance en qualité de gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et affectation des résultats,
Quitus à la gérance,
Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution : l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un déficit de 16.841** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : l'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un déficit de 16.841** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 79.554 euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **62.713** Euros

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **62.713** Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de **62.713** Euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

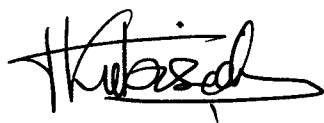
Troisième résolution : l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



Société à responsabilité limitée A PROPOS
Au capital de 5.000 euros
73, rue du Château – 92100 Boulogne Billancourt
451 881 296 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU GERANT
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité d'associés de la société **A PROPOS**, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 73, rue du Château – 92100 Boulogne Billancourt, France et dont le numéro unique d'identification est 451 881 296 RCS Paris (la "**Société**"), et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et aux statuts de la Société, nous vous présentons le présent rapport à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice de la Société clos le 31 décembre 2024.

Vous trouverez, joints au présent rapport de gestion, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à cet exercice qui ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur.

Nous vous présentons les comptes annuels, que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

1. Activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions des articles L. 232-1, L. 233-6 et R. 225-102 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après l'activité et les résultats de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Au cours de cet exercice social et en raison de la nature de son activité, la Société a réalisé un chiffre d'affaire de 25 354 euros contre 55 135 euros l'exercice précédent. Les autres produits s'élèvent à 62 642 euros contre 116 957 euros l'exercice précédent. Les produits d'exploitation s'élèvent par conséquent à 87 996 euros contre 172 092 en 2023.

Les charges d'exploitation de la Société au titre de cet exercice se sont élevées à 104 837 euros contre 181 497 euros en 2023.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Les salaires et traitements ressortent à 14.460 Euros au 31/12/2024 contre 26.233 Euros au 31/12/2023.

Les autres achats et charges externes ressortent à 39.261 Euros au 31/12/2024 contre 47.934 Euros au 31/12/2023.

Les charges sociales ressortent à 8.748 Euros au 31/12/2024 contre 12.868 Euros au 31/12/2023, et les autres charges correspondantes à 12.487 Euros au 31/12/2024 contre 6.406 Euros au 31/12/2023. Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 15.005 Euros au 31/12/2024 contre 75.284 Euros au 31/12/2023.

Le résultat courant avant impôt est un **déficit de -16.841 Euros** contre un déficit de -9.965 Euros en 2023.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un déficit de -16.841 Euros contre un déficit de -9.965 Euros pour l'exercice précédent. Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

2. Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 la Société n'a pas engagé de frais de recherche et développement.

3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le début de l'exercice en cours et jusqu'à la date à laquelle ce rapport a été établi, les évènements significatifs suivants sont intervenus :

Le tournage du film « A Pleins Tubes » coproduit par FR3 Nouvelle-Aquitaine est toujours en cours. Le film de Julie Clavier, « Syrie, l'envie de vivre » signé en coproduction avec la chaîne KTO et la société BKE a été diffusé en janvier 2024. Il est sélectionné aujourd'hui dans plusieurs festivals.

« Paroles de sourds » pour la case documentaire de Présence Protestante signé avec France TV Studio a aussi été diffusé sur France 2 en tout début de l'année 2024.

La mise en production du projet de Paul Ruher, « Claude Abeille, la liberté de sculpter » a pu avoir lieu grâce à l'engagement de la chaîne Via 93 et du CNC. Nous avons aussi obtenu plusieurs accords pour le film « Les voix de Léonard » de Thibault Jandot dont le tournage devrait débiter au 3^{ème} trimestre 2025.

4. Evolution prévisible et perspective d'avenir

Plusieurs projets développés en début d'année seront présentés aux diffuseurs au courant du deuxième semestre.

Notre catalogue totalisant aujourd'hui plus de 50 films renforce notre image de marque. La plupart sont toujours projetés en festivals ou projections publiques.

5. Présentation des comptes annuels et affectation du résultat

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

Les valeurs immobilisées brutes sont de 638 174 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 554 183 Euros au 31/12/2024 soit un montant net de 83 991 Euros.

Les créances et disponibilités nettes sont de 130.644 Euros au 31/12/2024 contre 119.515 Euros au 31/12/2023.

Au passif:

Les capitaux propres s'élèvent à 68.263 Euros au 31/12/2024 contre 85.104 Euros au 31/12/2023.

Les emprunts et dettes ressortent à 146.372 Euros au 31/12/2024 contre 100.603 Euros au 31/12/2023.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 87.996 Euros au 31/12/2024 contre 172.092 Euros au 31/12/2023.

Le résultat d'exploitation s'établit à -16.841 Euros au 31/12/2024 contre -9.404 Euros au 31/12/2023.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2024 fait ressortir un déficit de 16.841 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au report à nouveau pour un montant de - 16.841 Euros

Le Report à Nouveau s'élèverait de cette façon à 62.713 Euros.

6. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

7. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que pour les comptes de l'exercice écoulé aucune dépense non déductible du résultat fiscal n'est à affecter.

8. Rémunération du Gérant

Le Gérant n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2024 et n'en percevra pas au titre du prochain exercice.

C'est dans ces conditions que nous vous proposons d'adopter les décisions que nous vous présentons et de donner en conséquence quitus au Gérant durant l'exercice écoulé.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 09 juin 2025

Le Gérant

M. Thierry Kubisiak

